

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

REFERENCES

ARR-POP-2022-120

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : L'article L2122-18 alinéa 1

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

DIRECTION POPULATION

hôtel de ville  
place lazare goujon  
métro gratte-ciel  
69601 villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 67  
télécopie 04 78 03 67 00

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du jeudi 15 septembre 2022.

**ARRETE**

ARTICLE 1

Monsieur Frédéric Vermeulin, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du jeudi 15 septembre 2022.

ARTICLE 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Ville et d'une transmission au Préfet (pour les actes soumis à transmission obligatoire au Préfet).

Villeurbanne, le 12 septembre 2022



Cédric Van Styvendael  
maire de Villeurbanne

adresse postale  
hôtel de ville  
bp 65051  
69601 villeurbanne cedex  
en rappelant le service  
concerné